



# **LA DÉPORTATION DES JUIFS EN BELGIQUE**

La tentative d'extermination des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale fut pendant longtemps peu envisagée sous l'angle des faits qui se sont produits en Belgique. Après les travaux précurseurs de Maxime Steinberg, des chercheurs se sont penchés plus avant sur cette question. En 2007, à la demande du Sénat, les historiens du Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines – CEGESOMA – ont publié et remis solennellement aux parlementaires leur rapport intitulé « La Belgique docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale ».

Les conclusions de cette étude sont indispensables pour comprendre comment les nazis ont pu assassiner des millions de Juifs, dont la moitié de ceux qui vivaient en Belgique, soit plus de 25.000 personnes.

Cet épisode tragique de notre histoire prend place dans une période sombre au cours de laquelle les idéologies d'extrême droite, hostiles au système démocratique développé dans les pays européens, ont imposé de nombreuses restrictions aux droits fondamentaux des citoyens. Sous l'Occupation, la presse est muselée, la liberté d'expression aussi ; les opposants et résistants sont pourchassés ; les hommes sont forcés au travail obligatoire en Allemagne sous peine d'être arrêtés et envoyés dans des camps de concentration. Durant la guerre, la population dans son ensemble a souffert de privations, manque de nourriture et de chauffage notamment. Mais le groupe social qui a payé le plus lourd tribut est sans conteste la population juive, où qu'elle se trouve alors en Europe.

Ce dossier pédagogique propose huit leçons à partir du film « La déportation des Juifs de Belgique » dont le DVD est annexé au dossier. Ces leçons sont indépendantes les unes des autres ; les actions à mener en classe sont donc à la libre appréciation du professeur.

En marge des actions pédagogiques proposées, l'expérience collective d'une visite dans des lieux de mémoire, en Belgique ou ailleurs (suggestions en page 4), constitue également une occasion unique de confronter l'apprentissage des connaissances avec des réalités observables sur le terrain.

Pour alimenter le travail de recherche, vous trouverez sur le second DVD intitulé « Ressources », images et documents de travail classés par leçon ; ils peuvent être imprimés ou visualisés sur écran en classe. Sa table des matières est disponible sur le DVD en PDF. Le contenu du DVD ainsi que des ressources complémentaires et une actualisation de la bibliographie sont consultables en ligne sur [www.ladeportationdesjuifs.be](http://www.ladeportationdesjuifs.be).

L'objectif de cet outil pédagogique est de faciliter l'accès aux ressources et à la documentation disponibles, afin de favoriser la compréhension des mécanismes et des facteurs historiques qui ont mené, d'une part, à ce crime de génocide, et, d'autre part, aux faits de Résistance et à la Libération.

Le Centre d'Action Laïque

### DVD 1. Film « La déportation des Juifs de Belgique »

Le film retrace les différentes étapes qui ont précédé et rendu possible la déportation massive de la population juive de Belgique par les nazis.

Il a été diffusé à l'Hôtel de Ville de Bruxelles le 2 septembre 2012 en introduction de la cérémonie de reconnaissance, par le bourgmestre, de la responsabilité des autorités communales dans la déportation des Juifs habitant la capitale.

En explorant résolument ce qui s'est passé en amont de l'envoi dans les camps d'extermination nazis, ce documentaire de 20 minutes aborde plus précisément le rôle des autorités belges dans le processus qui a permis que près de la moitié des Juifs de Belgique soient envoyés à la mort.

En ouvrant à une réflexion sur les limites entre barbarie et démocratie, le film nous pose en parallèle ces questions : qu'est-ce qui motive nos choix éthiques et politiques ? Sur quelles valeurs nous basons-nous pour accepter ou refuser ce qui arrive « aux autres » ? Où se situe notre curseur pour envisager de désobéir à des ordres iniques ou à des tendances qui mettent en péril les valeurs démocratiques ?

### DVD 2. Ressources documentaires

Pour chaque leçon, ce DVD propose au format PDF : la fiche de la leçon, le texte du commentaire de la séquence du film, les documents à exploiter en classe, des bibliographies thématiques ainsi que des ressources documentaires à l'attention du professeur et des élèves.

#### Crédits et Remerciements

*Nous tenons à exprimer nos plus vifs  
remerciements aux institutions qui ont permis la  
réalisation de ce dossier pédagogique :*

Madame Fadila Laanan, Ministre-Présidente  
du Collège de la Commission communautaire  
française (COCOF), chargée du Budget, de  
l'Enseignement, du Transport scolaire, de  
l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture

*Archives du Palais Royal* : Gustaaf Janssens

*Association pour la Mémoire de la Shoah – AMS* :  
Merci aux familles qui nous ont permis de  
reproduire leurs documents personnels.

*Centre d'Études et de Documentation Guerre et  
Sociétés contemporaines – CEGESOMA* : Alain  
Colignon, Emmanuel Debruyne, Chantal  
Kesteloot, Benoît Majerus, Lieven Saerens,  
Isabelle Sampieri, Frank Seberechts, Rudi Van  
Doorslaer et Nico Wouters

*Felix Nussbaum Fondation*, Osnabrück

*Fondation Auschwitz-Mémoire d'Auschwitz* :  
Corine Bracke et Philippe Mesnard

*Fondation de la Mémoire contemporaine – FMC-  
SEH* : Jacques Déom

*Kazerne Dossin* : Laurence Schram et Herman  
Van Goethem

*Mémorial National du Fort de Breendonk* :

Olivier Van der Wilt

*Mémorial de la Shoah*, Paris : Jacques Fredj et  
Karen Taieb

*Musée Juif de Belgique* : Philippe Blondin, Olivier  
Hottois, Philippe Pierret et Zahava Seewald

*Radio Judaïca* : Sébastien Machiels

*SABAM* : Julie Sevrin

*Service éducatif de l'Abbaye de Stavelot* : Carla  
Zurstrassen

*Union des Progressistes Juifs de Belgique – UPJB* :  
Exposition « Herbes amères », Bruxelles, 1995.  
Merci à toutes les familles qui nous ont permis de  
reproduire leurs documents personnels.

*United States Holocaust Memorial Museum -  
USHMM*, Washington, DC

Ainsi qu'aux personnes qui nous ont apporté  
leur précieux concours : Denise Bloch-Errera,  
Jacques Bredael, Béatrice Delvaux, Florence  
Evrard, Bernard Fenerberg, Gilles Fizman (†), José  
Gotovitch, Joël Kotek, Thierry Rozenblum, Gérard  
Silvain et Viviane Teitelbaum.

# La déportation des Juifs de Belgique

1h

LEÇON

1

ACTION 1

Introduction par le professeur et questions à la classe



À partir des questions suivantes, dégager les connaissances initiales sur la déportation des Juifs en Belgique.

- Que savez-vous de la déportation des Juifs au départ de la Belgique ?
- À quelle date a-t-elle commencé ?
- Jusqu'à quelle date a-t-on déporté des Juifs en Belgique ?
- Qui a déporté les Juifs ?
- Les autorités belges ont-elles collaboré à la déportation ?

ACTION 2

Projection du film « La déportation des Juifs de Belgique » 20'00"



## Séquences du film et leçons correspondantes

SÉQUENCE	LEÇON	TITRE	MINUTAGE	PAGES
	1	2 Qui sont les Juifs de Belgique ?	00'00" - 02'00"	5 à 10
	2	3 La Belgique et les réfugiés	02'00" - 04'00"	11 à 12
	3	4 La Belgique entre en guerre	04'00" - 06'00"	13 à 16
	4	5 Mise en œuvre des mesures antijuives	06'00" - 09'00"	17 à 18
	5	6 Vécus de la discrimination	09'00" - 12'40"	19 à 20
	6	7 Les rafles de Bruxelles	12'40" - 15'30"	21 à 22
	7	8 De Malines à Auschwitz	15'30" - 20'00"	23 à 24

### ACTION 3

## Suggestions de visites extérieures

### ANVERS

- Red Star Line Museum – Montevideostraat 3 à 2000 Anvers – tel. +32 3 298 27 70  
<http://www.redstarline.be/fr>

### BRUXELLES

- Circuit Marolles-Midi – projet initié par la Fondation Auschwitz – Mémoire d’Auschwitz ASBL – Rue des Tanneurs, 65 à 1000 Bruxelles – tel. +32 (0)2 512 79 98 – info@auschwitz.be - <http://marolles-memories.net/>
- Les « Pavés de Mémoire » (également à Liège et Charleroi) – Association pour la Mémoire de la Shoah – tel. +32 (0)2 347 50 65 (voir dossier pdf)
- Musée Juif de Belgique – rue des Minimes 21 à 1000 Bruxelles – tel. + 32 (0)2 512 19 63 – info@mjb-jmb.org – Activités pour les écoles – <http://tinyurl.com/oqz4ckp>
- Mémorial national aux Martyrs juifs de Belgique – Square des Martyrs juifs, à l’angle des rues Émile Carpentier et des Goujons à 1070 Anderlecht
- Musée national de la Résistance – rue Van Lint 14 à 1070 Anderlecht – tel. +32 (0)2 522 40 41 – museum.resistance.verzet@gmail.com  
<http://www.brusselsmuseums.be/fr/musee/86-musée-national-de-la-résistance>
- Siège de la Gestapo – projet initié par la Fondation Auschwitz – Mémoire d’Auschwitz ASBL rue des Tanneurs, 65 à 1000 Bruxelles – +32 (0)2 512 79 98 – info@auschwitz.be – <http://www.auschwitz.be/index.php/fr/siege-de-la-gestapo>



### LIÈGE

- Plus jamais ça ? Parcours dans les camps nazis pour résister aujourd’hui – exposition permanente des Territoires de la Mémoire – Cité Miroir, Place Xavier Neujean, 22 à 4000 Liège – tel. +32 (0)4 230 70 50 – reservation@citemiroir.be – <http://tinyurl.com/pm8wzae> (voir dossier pdf)



### MALINES

- Kazerne Dossin – Goswin de Stassartstraat, 153 à 2800 Mechelen – + 32 (0)15 29 06 60 – info@kazernedossin.eu – <https://www.kazernedossin.eu/FR/>

### WILLEBROEK

- Mémorial national du Fort de Breendonk – Brandstraat, 57 à 2830 Willebroek – tel. + 32 (0)3 860 75 24 – booking@breendonk.be – <http://www.breendonk.be/FR/>

# Qui sont les Juifs de Belgique ?

2h

**ACTION 1****Introduction par le professeur et questions à la classe**

**À partir de questions précises, dégager les représentations initiales sur la population juive en Belgique**

- Quels sont selon vous les métiers les plus répandus parmi les Juifs en Belgique au 19<sup>e</sup> siècle ?
- Pourquoi la population juive a-t-elle fortement augmenté en Belgique au 19<sup>e</sup> siècle ?
- À votre avis, combien de Juifs vivent aujourd’hui en Belgique ?

**ACTION 2****Projection séquence 1 : Présence des Juifs en Belgique**

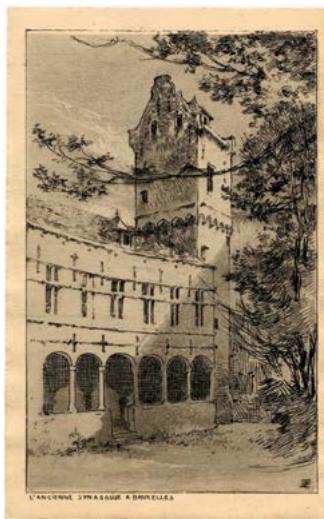
00'00"- 02'00"



■ Carte de vœux de nouvel an, bilingue hébreu-allemand. © coll. Hertog-Jacob \*



■ Leçon de commerce. Carte émise à Czernowiz (Ukraine) en 1899. Édition Schiller © coll. Hertog-Jacob \*



■ Cour de l'hôtel particulier de la famille Ravenstein. Emplacement supposé de la synagogue de Bruxelles au XIV<sup>e</sup> s. © coll. Hertog-Jacob \*

**ACTION 3****Analyse en classe des clichés véhiculés par les caricatures antisémites**

**À l'aide du lexique sur les préjugés et les stéréotypes, analyser en classe trois documents iconographiques et identifier les stéréotypes véhiculés par la propagande antisémite.**

\* Cartes reproduites par Philippe PIERRET et Gérard SILVAIN dans *Une mémoire de papier. Cartes postales XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles. Images de la vie juive en Belgique*, Bruxelles, Luc Pire, 2009.

## Tapisserie représentant la profanation des hosties dans la synagogue de Bruxelles

### Contexte

Dans l'histoire du Christianisme, les Juifs ont longtemps été considérés comme responsables de la mort de Jésus-Christ. De nombreuses légendes ont continué à circuler depuis le Moyen Âge sur ceux qu'on appelle «le peuple déicide». La légende raconte que dans la synagogue de Bruxelles, le jour du Vendredi saint de 1370, des Juifs de Bruxelles auraient transpercé avec des poignards des hosties volées dans une chapelle. Du sang aurait coulé de ces hosties profanées, ce qui fut qualifié de «miracle» par l'Église. En représailles, les Juifs vivant à Bruxelles sont arrêtés, exposés sur la Grand-Place, torturés avec des pinces chauffées à blanc, puis promenés tout au long d'un itinéraire qui les mènent de l'actuelle porte de Halle à la porte de Namur. Ils y seront attachés à des poteaux et brûlés vifs la veille de l'Ascension.

### Analyse

Cette tapisserie de 1770 représente un groupe de Juifs qui transpercent les hosties à l'aide de poignards. Les hosties sont pour les catholiques le corps du Christ. Cela veut dire que l'accusation de déicide se perpétue, mais cette fois sous la forme symbolique : « On notera le côté exacerbé de la scène, le sang coule à flot, il se dégage une atmosphère de fureur et de désarroi devant une telle violence déployée. L'intention est bien évidemment de choquer le public et de forger les esprits à cultiver une haine à l'égard de ceux qui osent commettre de telles horreurs ».

(Extrait de *Profanation des hosties de Bruxelles de 1370. Présence, récurrence et persistance d'un mythe*, par Philippe Pierret, Musée Juif de Belgique, 2009)



■ Frans Van der Borgh, tapisserie représentant la profanation des hosties dans la synagogue de Bruxelles, 1770 - collection de la Cathédrale Saints-Michel-et-Gudule © Institut Royal du Patrimoine artistique, Bruxelles

## Document 2 ACTION 3

## Affiche de propagande nazie, publiée en France en 1940

## Contexte

En 1940, l'Allemagne nazie envahit l'Europe. Pour convaincre les populations de collaborer, la propagande allemande diffuse des messages, des films, des expositions, des affiches. Son but est à la fois de répandre l'antisémitisme et de discréditer ceux qui se battent contre Hitler et ses troupes, l'Angleterre et l'URSS.



■ Le complot juif contre l'Europe !, affiche par Abery (1940-1945)  
© Droits réservés - CEGESOMA, Bruxelles, 275444

## Analyse

Au-dessus d'une carte de l'Europe, aux frontières bien délimitées, la Russie et l'Angleterre sont signalées en rouge. À gauche, Winston Churchill, premier ministre de l'Angleterre porte un gilet à l'image du drapeau du Royaume-Uni. L'air satisfait et bien portant, il fume la pipe, un haut de forme vissé sur la tête.

À droite, Joseph Staline, premier secrétaire du parti communiste soviétique, porte un uniforme caractéristique. L'expression de son visage est dure ; il a du sang sur la main gauche, référence au cliché du « communiste sanguinaire ».

Planant sur le monde, une figure – caricature d'un Juif selon les nazis – se détache sur fond de ciel noir : l'image associe le ciel sombre – l'avenir assombri – aux Juifs présentés comme néfastes.

Le visage du personnage est sale, le teint verdâtre, les traits grossiers, la bouche charnue, un nez crochu surmonté de gros sourcils noirs. Il porte une casquette, comme de nombreux Juifs. En rue, l'usage était fréquent de porter une casquette au-dessus de la kippa.

La caricature surmonte Churchill et Staline en train de sceller un pacte « contre » l'Europe.

La force de cette alliance est symbolisée par la poignée des deux mains disproportionnées.

Le sens du message est, qu'au-delà des nations, les Juifs agissent en arrière-plan, en se moquant des frontières et en manipulant les puissants. Cette accusation de « complot juif international » qui serait ourdi par les Juifs pour dominer le monde est un stéréotype récurrent de la propagande antisémite qui perdure encore aujourd'hui.

### Carte postale antisémite

#### Contexte

Alors que les Juifs fuient les persécutions raciales nazies, de nombreuses publications antisémites – dont des séries de cartes postales – présentent les Juifs comme des « apatrides » se jouant des frontières et spéculant sur les monnaies.

#### Analyse

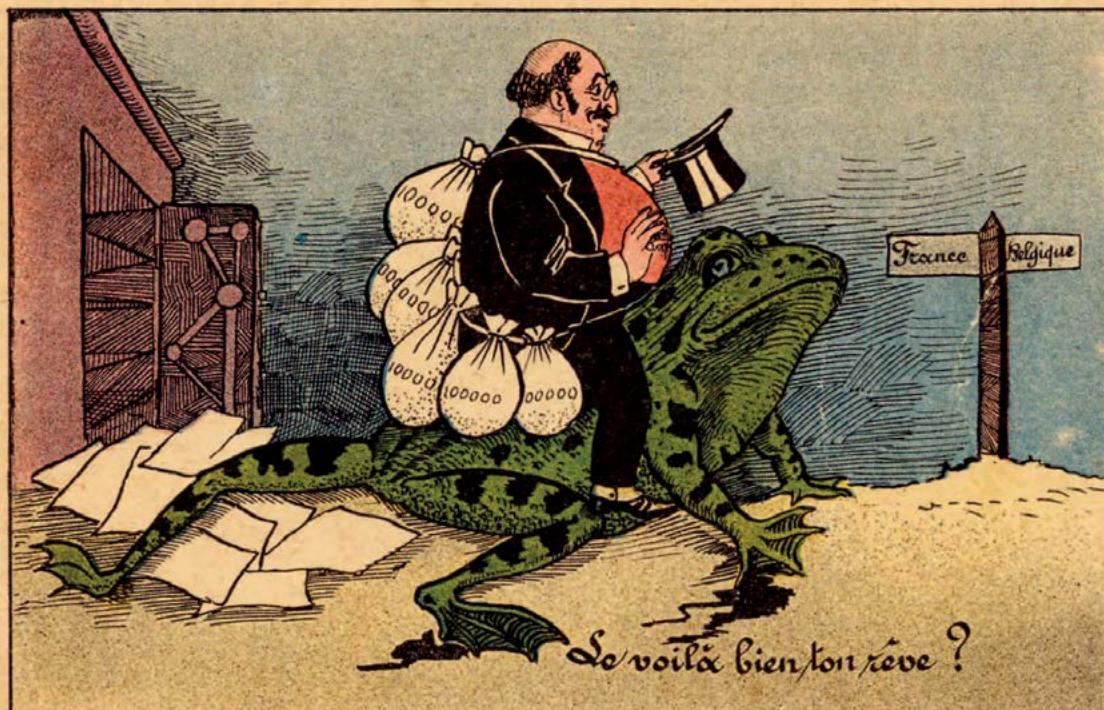
Le dessin représente un gros financier juif qui passe la frontière, assis sur un crapaud, avec des millions sur le dos, en laissant derrière lui les papiers, contrats, etc.

La caricature condense plusieurs stéréotypes : un profil au nez épais et tombant, un homme

préoccupé uniquement par l'argent, filou et radin, un personnage cosmopolite qui passe la frontière sans se préoccuper de ce qu'il laisse derrière lui.

Pourquoi est-il perché sur le dos d'un crapaud ? Dans l'imaginaire populaire, le crapaud symbolise un animal hideux, répugnant, comme dans le conte de fées des frères Grimm « La princesse et le crapaud ».

Le crapaud est aussi un animal réputé vorace, qui se nourrit de petits animaux (insectes, vers de terre...), ce qui par analogie renvoie à un personnage qui s'enrichirait sur le dos des autres, les non-Juifs.



■ Carte postale : Caricature antisémite © coll. Silvain, publiée dans P. PIERRET, G. SILVAIN, *op. cit.*, p. 209

#### 👉 Lister les stéréotypes identifiés

- Antichrétien, déicide, meurtrier, sanguinaire
- Apparence physique : laideur du visage, noirceur, petite taille, obésité
- La finance internationale et l'argent : âpreté au gain, radinerie et filouterie
- Le complot international : traîtrise, cosmopolitisme, alliance occulte pour dominer le monde

## Recueil des représentations initiales

Analyse de documents d'archives sur les Juifs de Belgique et comparaison avec les stéréotypes identifiés lors de l'Action 3.

**Thème** *Cinq groupes (+/- 5 élèves) analysent une thématique à l'aide des documents fournis et répondent aux questions suivantes :*

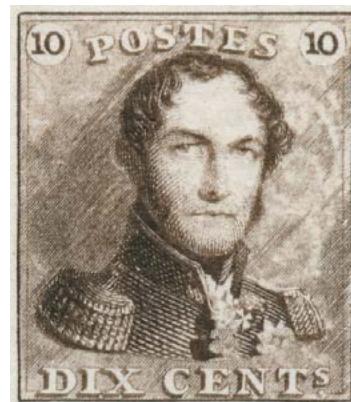
- Que vous apprennent les documents sur la vie des Juifs de Belgique avant la Seconde Guerre mondiale ?
- Comment les Juifs sont-ils perçus dans les documents analysés ?
- Les stéréotypes de l'Action 3 ont-ils un ou des liens avec la réalité des personnages rencontrés dans les documents d'archives ?
- Comparez les stéréotypes aux actions réelles des Juifs de Belgique.



### Thématiques

#### 1. Personnalités juives de la Belgique indépendante

Parmi les grandes figures qui ont contribué à l'édification et à la renommée de la Belgique indépendante, on trouve Sam Wiener, Léo Errera, Clara Hirsch, Léon Lambert, Maurice Philippson, Georges Montefiore-Lévy et bien d'autres. Savants, grands commerçants, hommes de confiance du Roi ou créateurs des premiers timbres et de la Banque Nationale, ces Belges d'origine juive s'investissent dans ce jeune pays qui devient leur patrie.



■ 1<sup>er</sup> timbre belge (10 cent) à l'effigie de Léopold I<sup>er</sup>, dessin de Jacob Wiener

#### 2. L'école Bischoffsheim

Fondateur de la Banque de Belgique, le philanthrope Jonathan-Raphaël Bischoffsheim s'est aussi consacré à l'amélioration de l'enseignement et de l'éducation à Bruxelles. Dans la ligne des associations qu'il a contribué à créer (Ligue de l'Enseignement et Association pour l'enseignement professionnel féminin en 1864), il finance à Bruxelles, en 1867, un institut professionnel pour jeunes filles portant son nom.



■ Carte postale : Intérieur de l'École Bisschoffshem, Bruxelles – Editions Nels © coll. Goldmann-Roth, publiée dans P. PIERRET, G. SILVAIN, op. cit., p. 61

### 3. Le port d'Anvers et les migrants

Ce n'est qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle que l'on peut parler d'une importante immigration juive en Belgique et plus particulièrement à Anvers. Après la Première Guerre mondiale, l'immigration est plus massive et jusqu'aux années 1920, la ville d'Anvers se caractérise par un climat assez tolérant à l'égard des Juifs. En ce sens, on peut parler d'une ville cosmopolite. En plus des Juifs de Russie et de Pologne qui fuient les persécutions (appelées Pogroms), de nombreux migrants passent par le port d'Anvers pour se rendre en Amérique.



■ Red Star Line poster, Henri Cassiers, vers 1899 –  
© coll. Red Star Line Museum

### 4. Les soldats juifs dans la guerre de 1914

De nombreux soldats belges d'origine juive ont défendu la patrie pendant la Première Guerre mondiale. Parmi ceux-ci, le général Louis Bernheim qui s'illustre particulièrement lors de la bataille de la Marne, du siège d'Anvers et de la bataille d'Ypres. Quant à l'ingénieur Robert Goldschmidt, il met au point la radio sans fil, une invention qui jouera un rôle majeur dans les communications entre les officiers au front et l'État-Major.



■ Carte postale : portrait du Général Bernheim par Jacques Madyol (1871-1950). © coll. Goldmann-Roth, publiée dans P. PIERRET, G. SILVAIN, *op. cit.*, p. 79

### 5. Les petits métiers et la diversité des profils

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la Belgique compte près de 70.000 Juifs. Les uns sont belges depuis plusieurs générations, d'autres ont fui l'Europe de l'Est et les pogroms dans les années 1920 ou l'Allemagne nazie dès 1933. Leurs origines géographiques et leur milieu social sont souvent très différents ; certains sont religieux, d'autres non, certains sont fortunés et belges depuis plusieurs générations, d'autres, sans ressource, viennent d'arriver et se débrouillent pour sortir de la misère.



■ Carte postale : « Marché aux Puces » de la Vosseplein (actuelle Place du Jeu de Balle). Édition Grand Bazar Ansbach © coll. Gérard Silvain, publiée dans P. PIERRET, G. SILVAIN, *op. cit.*, p. 144

## ACTION 1

## Analyse d'un tableau de Félix Nussbaum

Originaire d'Osnabrück, ce peintre juif allemand s'est réfugié en Belgique à partir de 1935. Il s'y est caché durant toute la guerre. Dénoncé par un voisin, il est arrêté et déporté avec son épouse depuis la Belgique par le dernier convoi pour Auschwitz, le 31 juillet 1944. Le couple y sera gazé le 9 août. Tous les autres membres de sa famille, réfugiés en Hollande, seront eux aussi exterminés.



Félix Nussbaum (1904-1944), *Le réfugié (1) (European Version)*, 1939 – Oil on canvas, 60 x 74 cm – © Felix – Nussbaum-Haus Osnabrück

## Questions sur le tableau

- Pourquoi le personnage se prend-il la tête dans les mains ?
- Que signifie la mappemonde sur la table ?
- Pourquoi y a-t-il une canne sur le paquetage à côté de lui ?
- À quoi vous fait penser cette pièce dénuée de tout sauf d'une table et d'une chaise ?

## Réponses

Un homme est assis, affaissé sur une chaise, la tête enfouie dans ses mains dans un geste de désespoir absolu. À côté de lui, une canne et un baluchon. Une longue table vide, à l'exception d'un globe terrestre, domine la salle qui ressemble à une cellule de prison.

Cette peinture reflète la peur et le désespoir du peintre Nussbaum à la veille de la Seconde Guerre mondiale. L'artiste n'a aucune échappatoire. La désolation de la pièce signifie son impuissance : pour le Juif, il n'y a plus de refuge !

## ACTION 2

## Projection séquence 2: L'antisémitisme en Belgique et les réfugiés

02'00"- 04'00"



■ Carte postale : *Les Juifs lapident Jésus*. Édition Vereniging der Katholieke perswerken © coll. Gérard Silvain, publiée dans P. PIERRET, G. SILVAIN, op. cit., p. 176

**ACTION 3****Contexte historique expliqué par l'enseignant**
I **L'enseignant explique le contexte historique à l'aide de fiches synthétiques du DVD Ressources**

1. **Mentalités** : De l'antisémitisme catholique à l'antisémitisme nazi
2. **Économie** : Lien entre crise économique, immigration et xénophobie
3. **Lois & Justice** : Les réfugiés pour persécutions raciales
4. **Politique** : Mesures belges contre les étrangers avant la guerre
5. **Événementiel** : Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale

**ACTION 4****Pour aller plus loin****L'Histoire du bateau « Le Saint-Louis » arrivant dans le port d'Anvers**

■ Deux fillettes en attente sur le Saint-Louis – 1939 © Droits réservés

■ Représentation du Saint-Louis – © United States Holocaust Memorial Museum (Encyclopédie multimédia de la Shoah – <http://www.ushmm.org/fr/saint-louis>)

■ Voyage du Saint-Louis, 13 mai - 17 juin 1939

Le 13 mai 1939, le paquebot Saint-Louis appareille de Hambourg avec à son bord 937 Juifs fuyant les persécutions nazies. À leur arrivée à La Havane le 27 mai, la désillusion est grande. Pour des questions de visas, seuls 28 passagers, dont 22 Juifs, peuvent finalement débarquer. Les autres passagers se retrouvent bloqués en mer entre la Floride et Cuba. Dans un climat de méfiance teinté d'antisémitisme, face au manque de courage politique des autorités sollicitées, le

Saint-Louis n'a finalement d'autre choix que de rentrer en Europe. Après négociations, la Belgique, la première, donne son accord pour accueillir 214 passagers. La France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas lui emboîtent le pas. Le 17 juin, l'errance du Saint-Louis prend fin en rade d'Anvers, d'où les passagers sont redirigés vers leurs différents pays d'accueil. À part la Grande-Bretagne, ceux-ci ne leur offriront malheureusement qu'un bref répit.

# La Belgique entre en guerre

⌚ 1h

## ACTION 1

### Introduction historique



#### 👉 *Introduction historique par l'enseignant sur l'entrée en guerre de la Belgique*

1. La « drôle de guerre », 1<sup>er</sup> septembre 1939 – 10 mai 1940
2. La campagne des 18 jours du 10 au 28 mai 1940
3. La capitulation, le gouvernement en exil, le rôle des Secrétaires généraux

## ACTION 2

### Projection séquence 3 : La Belgique entre en guerre

04'00"- - 06'00"



#### 👉 *Pendant la projection, prise de notes par les élèves des éléments chronologiques*



■ Deux officiers des Cyclistes-Frontière © André Alexandre – source : <http://www.freebelgiants.be>



■ Léopold III, roi des Belges, passe en revue une colonne de chars d'assaut, accompagné du Général Denis, ministre belge de la guerre – L'illustration, n° 5072 du 18 mai 1940 – source : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:L%C3%A9opold\\_III-1940-revue-01.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:L%C3%A9opold_III-1940-revue-01.jpg)

**Le 8 mai 1940, deux jours avant de déclarer la guerre à l'Allemagne**, le conseil des ministres prévoit d'interner tous les « étrangers issus des puissances avec lesquelles la Belgique pourrait se trouver en guerre ». Près de **6000 personnes sont arrêtées le 10 mai** ; sans distinguer rexistes et germanophiles des réfugiés antifascistes, communistes ou des juifs étrangers et apatrides. Beaucoup seront évacués en France dans un chaos indescriptible vers les camps de Gurs, Le Vernet d'Ariège et Saint-Cyprien. Ils constituent la grande majorité des **5835 juifs de Belgique déportés depuis la France vers Auschwitz**.

**Après la capitulation, le gouvernement belge va s'exiler à Londres** pour ne pas devoir se soumettre à l'occupant. Ce sont donc les Secrétaires généraux, c'est-à-dire les plus hauts

fonctionnaires des différents ministères, qui doivent traiter avec les envahisseurs. Ceux-ci mettent en place un double système d'occupation : administration militaire d'une part, et police du parti nazi de l'autre. C'est le gouverneur militaire Von Falkenhausen, en place à Bruxelles, qui signera et décrêtera les ordonnances contre les Juifs ; c'est la police politique nazie (Sipo) qui organisera les **déportations à partir de l'été 1942**.

Au mois d'**août**, les Allemands transforment la **forteresse militaire de Breendonk**, à 20 kilomètres au nord de Bruxelles, en **camp dit de transit**. **3500 prisonniers politiques** y seront enfermés, affamés et torturés. Avant d'être emmenés à Breendonk, beaucoup ont connu les caves de l'avenue Louise, au 343 puis au 347, siège de la Sipo et de la Gestapo.

 **L'enseignant présente 10 sujets de recherche, répartis en trois catégories thématiques**

Les sujets choisis feront l'objet d'une recherche par groupe d'élèves – soit 10 groupes – notamment à partir des ressources proposées. L'objectif est que chaque groupe présente à la classe sa recherche sur le sujet.

### Thèmes de recherche

#### I. Enfermement – répression

##### 1. Le Fort de Breendonk



■ Arrivée de nouveaux prisonniers – Juifs K.Z. Breendonk, 13/6/1941, photo de Otto Kropf, photographe officiel de la propagande allemande © coll. Otto Spronk – CEGESOMA, Bruxelles, 151644

##### 2. La Caserne Dossin à Malines



■ Arrivée des nouveaux internés à la caserne Dossin – photo datée des premiers jours d'existence du SS-Sammellager für Juden (entre le 27/07/1942 et le 03/08/1942) © Kazerne Dossin/Fonds Kummer

##### 3. La Gestapo (Geheime Staatspolizei)



■ Ancien siège de la Gestapo à Bruxelles. Au premier plan, buste en hommage au résistant qui a bombardé l'immeuble, Jean de Selys Longchamps - source : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Jean\\_de\\_SELYS-LONGCHAMP-av\\_Louise.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Jean_de_SELYS-LONGCHAMP-av_Louise.jpg)

## II. Résistance individuelle et collective

### 4. Le Comité de Défense des Juifs, les résistants juifs et non juifs



■ **Yvonne Jospa**, responsable du service de sauvetage des enfants du Comité de Défense des Juifs



■ **Baron Paul Halter**, résistant, partisan armé, arrêté en 1943 après une opération de sauvetage d'enfants à Anderlecht. Déporté à Auschwitz



■ **Baron Jean Bloch**, membre de la première heure des Forces armées belges en Angleterre, il prit une part active à la libération de la Belgique.



■ **Geneviève Pevchin**, avocate, résistante, dirige une des filières d'exfiltration du « Service Zéro », arrêtée en mai 1943 et déportée

■ Photos extraites de Baron Jean Bloch, *Épreuves et Combats, 1940-1945*, Bruxelles, Didier Devillez Editeur, 2002

### 6. Les enfants cachés en Belgique et les Justes



■ **Mady Frydman et Jacky Goldman avec leur marraine de guerre : Aline Antoine.** – Fonds UPJB, exposition « Herbes amères » [Bruxelles, 1995] – © coll. Mady et Laurette Frydman – CEGESOMA, Bruxelles, 100930

■ *Mickey au camp de Gurs*, carnet réalisé par Horst Rosenthal au cours de son internement au camp de Gurs, France (1942) © Mémorial de la Shoah/CDJC, Paris

### 5. L'attaque du 20<sup>e</sup> convoi : un épisode unique dans l'histoire de la Shoah

## L'enfant du 20<sup>e</sup> convoi



■ Simon Gronowski, *L'enfant du 20<sup>e</sup> convoi*, Bruxelles, Luc Pire, 2005 (couverture)

### 7. L'expression artistique : un mode particulier de résistance, pendant et après la Shoah

... papiers !!

Après quelques minutes d'attente, une tête émergeait du tas.

- Votre nom ? - demandait la tête.

- Mickey. -

- Le nom de votre père ? -

- Walt Disney. -

- Le nom de votre mère ? -

- Ma mère ? Je n'ai pas de mère ! -

- Comment ? Vous n'avez pas de mère ? Vous vous F... de ma gueule !! -

- Non, vraiment, je n'ai pas de mère !! -

- Sans blague ! J'ai connu des types, qui n'avaient pas de pères, mais pas de mères. Enfin, parsons. - Vous êtes juif ? -

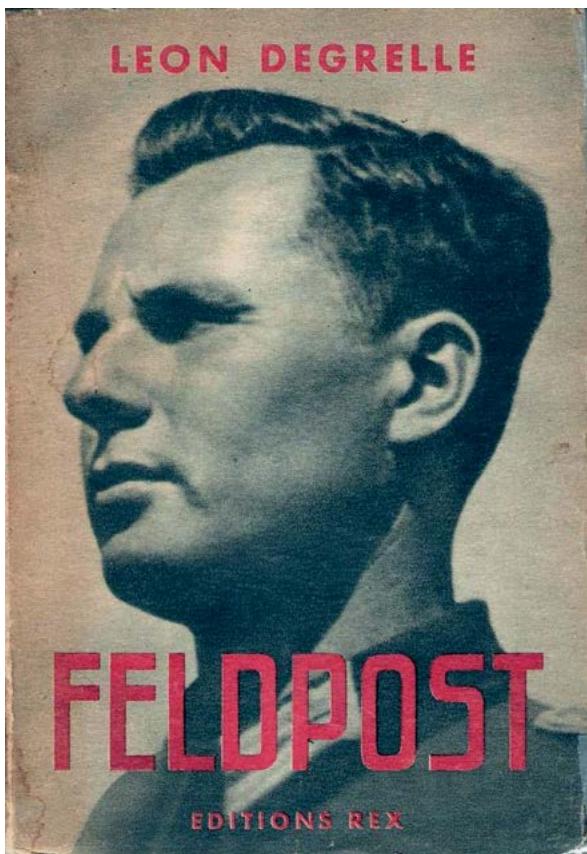
- Plaît-il ? -

- Je vous demande si vous êtes juif !! -

Honteusement, j'avouais ma complète

### III. La collaboration en Belgique

#### 8. La collaboration francophone



■ Léon Degrelle, *Feldpost*, Éditions REX, 1944 (couverture)

#### 9. La collaboration en Flandre



■ Discours de Staf de Clercq lors de la Marche de Tollenaire organisée à Bruxelles par le VNV, 12/07/1942. © Coll. CEGESOMA, Bruxelles, 14588

#### 10. Le rôle du roi Léopold III pendant la guerre



■ Novembre 1940 : après la capitulation, Léopold III rencontre Hitler dans sa résidence à Berchtesgaden – © Droits réservés – CEGESOMA, Bruxelles, 164012

# Mise en œuvre des mesures antijuives

1h

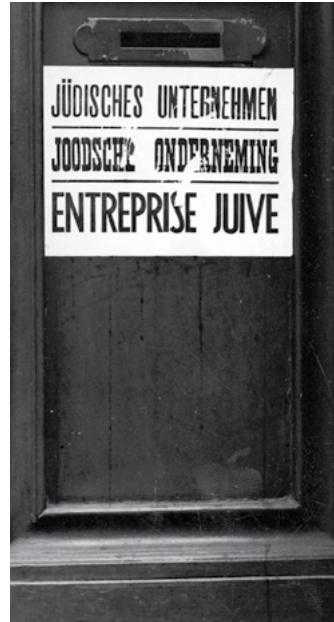
## ACTION 1

## Projection séquence 4 : Mise en œuvre des mesures antijuives

06'00" - 09'00"



■ « Établissement interdit aux Israélites » – 1940-1944. © Droits réservés – CEGESOMA, Bruxelles, 273923



■ « Entreprise juive » – affiche trilingue  
© Droits réservés



■ Remise des appareils de TSF (radios) appartenant au Juifs – Verviers, 23 juin 1941  
© Droits réservés – CEGESOMA, Bruxelles, 274155



## Belgique : chronologie des 17 ordonnances antijuives

<b>23 octobre 1940</b>	Interdiction de l'abattage rituel des animaux à sang chaud	Obligation pour l'Association des Juifs en Belgique de créer des écoles primaires. Ensuite le ministère de l'instruction publique fixera la date d'interdiction dans les écoles non-juives des enfants soumis à l'obligation scolaire.
<b>28 octobre 1940</b>	Définition de la notion de Juif, registre des Juifs, déclaration des entreprises juives, interdiction de tout acte de disposition des biens, affichage des hôtels, restaurants, cafés et débits de boisson.	Interdiction pour les Juifs de voyager à l'étranger, de quitter le territoire sans autorisation écrite.
<b>28 octobre 1940</b>	Interdiction professionnelle des fonctionnaires, enseignants d'écoles supérieures et d'université, avocats, juges, journalistes.	Instauration du STO Service du Travail Obligatoire pour l'exécution de certains travaux dans le territoire du Commandement militaire. <sup>1</sup>
<b>12 novembre 1940</b>	Restriction de séjour dans les provinces de Flandre et d'Anvers. L'ordonnance ne précise pas les personnes concernées et les Juifs ne sont pas mentionnés	Conditions de travail spéciales pour les Juifs.
<b>31 mai 1941</b>	Affichage des entreprises. Déclaration des immeubles et des titres. Comptes en banque bloqués. Elimination des Juifs administrateurs de société. Confiscation des appareils de radio.	Confiscation au profit du Reich allemand des possessions des Juifs ayant perdu la nationalité allemande (en vertu de la 11e ordonnance sur la citoyenneté allemande prise dans le Reich le 25/11/1941).
<b>31 mai 1941</b>	Mesures économiques contre les Juifs	Restriction du droit à la rémunération au travail réellement fourni, y compris les dimanches et jours fériés ; obligation d'accepter les occupations de travail assignées par les Offices du Travail ; mis au travail en groupe, isolés du reste du personnel, les Juifs seront hébergés dans des centres réservés s'ils sont requis pour travailler en dehors de la localité de leur résidence.
<b>29 août 1941</b>	Limitation de la libre circulation des Juifs. Bruxelles, Anvers, Liège et Charleroi, seules villes autorisées aux Juifs. Couvre-feu de vingt heures à sept heures.	Port obligatoire de l'étoile jaune, à dater du 7 juin, pour les Juifs âgés de plus de six ans paraissant en public.
<b>25 novembre 1941</b>	Ordonnance sur la création de l'Association des juifs en Belgique (A.J.B.) sous le contrôle du ministère de l'intérieur. Adhésion obligatoire des Juifs à l'A.J.B.	La Brüsseler Treuhandgesellschaft est chargée de la gestion et la liquidation des biens confisqués aux Juifs en vertu de l'ordonnance du 22.04.1942.
<b>1<sup>er</sup> décembre 1941</b>	Prise en charge des écoles et institutions de bienfaisance plus d'autres tâches possibles. Activation de lémigration des Juifs.	Interdiction des actes juridiques relatifs aux valeurs et biens mobiliers appartenant à des Juifs sans autorisation des Feldkommandanturen.

<sup>1</sup> Du 13 juin au 12 septembre 1942, 2.252 travailleurs obligatoires juifs sont déportés (7 convois) dans les camps de l'organisation Todt dans le Nord de la France.

**Le professeur distribue la liste des ordonnances antijuives à chaque groupe de 2 élèves ainsi qu'un des 17 documents d'archives. Chaque groupe analyse le document en répondant aux questions suivantes :**

1. De quand date ce document ?
2. De quoi parle-t-il ?
3. Qui produit et signe ce document ?
4. À qui est-il destiné ?
5. À quelle ordonnance se rapporte-t-il ?

**Mise en commun : avec le professeur, l'ensemble de la classe organise collectivement les documents et analyse leur contenu à l'aide de la chronologie des ordonnances antijuives**

#### Consignes :

1. Classer chronologiquement les documents
2. Qui est concerné par la première ordonnance sur l'abattage rituel ?
3. Pourquoi l'occupant ne nomme-t-il pas le groupe visé ?
4. Quels sont les buts poursuivis par l'occupant ? Lister les domaines visés par les mesures (vie privée, professions, études, propriété, moyens de communication, circulation dans l'espace public, obligations spéciales...)
5. Quelles conclusions peut-on tirer de la chronologie des mesures édictées ?
6. Les autorités belges jouent-elles un rôle dans la mise en œuvre des mesures antijuives ?
7. Quelle est la mesure de discrimination qui n'est pas reprise dans les ordonnances ?  
*(Réponse : la mention supplémentaire du mot « Juif » en rouge sur la carte d'identité, imposée par Gérard Romsée, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de la Santé Publique, à tous les édiles locaux – Documents 5 et 6)*
8. Quelle est la nationalité de celui qui a édicté cette mesure ?
9. Qui était chargé de l'appliquer ?

# Vécus de la discrimination

1h

**ACTION 1****Projection séquence 5 : Vécus de la discrimination**

09'00" - 12'40"

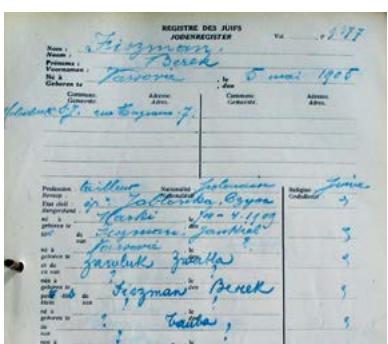


Le port de l'étoile obligatoire est introduit en Belgique par l'ordonnance du 27 mai 1942. Elle impose à tous les Juifs de plus de six ans le port d'une étoile jaune bien en évidence sur le côté gauche de la poitrine. Cette marque imposée par les nazis provoque un mouvement de sympathie et de solidarité chez de très nombreux Belges. Au contraire de ses collègues de Liège et surtout d'Anvers, Jules Coelst, au nom de la conférence des bourgmestres de Bruxelles, refuse que ce soient les communes qui distribuent l'étoile.

**ACTION 2****Choix d'un témoignage**

*Le professeur distribue à chaque élève un témoignage sur le vécu de la discrimination.*

*Vingt-huit témoignages sont répartis en huit thématiques.*

**Thématisques****1. Inscription au registre des Juifs**

■ Inscription au registre des Juifs – Famille Fiszman, Bruxelles 11 déc. 1940 © Archive privée

**2. Spoliations et pillage**

■ Caisse de fourchettes en argent volées par les nazis © Institute of the WJC, policy forum n° 13

**3. Isolement social et culturel**

■ © Mémorial de la Shoah/CDJC, Paris

**4. Port de l'étoile jaune**

■ Mejer (Alfred) Staszewski, Hinda Baumgold, sa compagne et leur fils Loup-Bernard. Tous les trois furent déportés à Auschwitz par le IV<sup>e</sup> convoi, le 18 août 1942 © coll. Michel Staszewski – Fonds UPJB – CEGESOMA, Bruxelles – 101518

**5. Exclusion de l'école**

■ L'école Nos Petits à Bruxelles, créée pour accueillir les enfants juifs exclus de l'enseignement en Belgique © FMC/SEH

## 6. Interdiction de profession



■ Louis Braffort fut le seul bâtonnier (Ordre des Avocats de Bruxelles) à résister à l'ordonnance excluant les Juifs des professions juridiques. © Droits réservés

## 7. Travail forcé des Juifs



■ Les Juifs chômeurs sont employés à l'assèchement d'étangs aux environs de Bruxelles. 1942. Censure photographique, Belgapress © Droits réservés – CEGESOMA, Bruxelles, 4766

## 8. Les arrestations



■ Arrestations effectuées par les Allemands à Verviers (29/05/1943) – © Droits réservés – CEGESOMA, Bruxelles, 28428

■ Caserne d'Etterbeek : départ de prisonniers en déportation, 1940-1945. © Droits réservés – CEGESOMA, Bruxelles, 4764

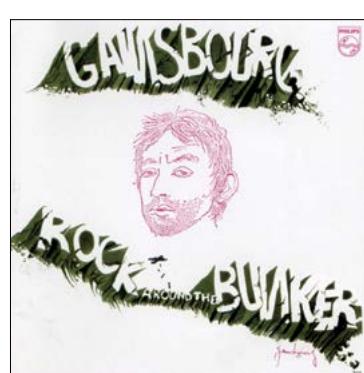
### ACTION 3

Et si c'était moi...

thumb up icon **Travail individuel sur le vécu de la discrimination.**  
Chaque élève est invité à s'exprimer à l'aide d'un texte, un poème, une chanson, un dessin, un graphe...

### L'exemple de Serge Gainsbourg et sa « Yellow Star »

En 1975, il compose la chanson « The Yellow star » pour son album « Rock Around the Bunker », À écouter sur <http://youtu.be/YdFWagsWob4>



■ Maquette et autoportrait par Serge Gainsbourg, production Philips, 1975 - plus d'informations : <http://www.serge-gainsbourg.fr/1975-rock-around-the-bunker/>



# Les rafles de Bruxelles

 1h

**ACTION 1**

## Décryptage du document « Conférence de Wannsee »

- Que peut-on déduire de ce document sachant qu'il a été établi par des nazis et SS en janvier 1942?
- Selon quel critère les pays sont-ils divisés en deux catégories A et B?
- En quoi ce document concerne-t-il la Belgique?

Le 20 janvier 1942, quinze hauts fonctionnaires du parti nazi et de l'administration allemande se réunirent dans une villa de Wannsee, dans la banlieue de Berlin, pour discuter de la mise en œuvre de ce qu'ils appellèrent « la Solution finale à la question juive ».

Représentant de la SS à cette réunion, le Général SS Reinhard Heydrich, directeur de l'Office central de sécurité du Reich, annonça que la « Solution finale » concernerait environ 11 millions de Juifs en Europe. Au cours de son procès en 1961, Adolf Eichmann a précisé qu'il avait dû fournir des informations pour l'exposé d'Heydrich dont le tableau récapitulant le nombre et la répartition des Juifs en Europe. Dans ce tableau, il distingue les pays européens occupés par la Wehrmacht (groupe A) des nations alliées de l'Allemagne (groupe B) auxquelles il ajoute les pays neutres (Suisse, Irlande, Suède, Espagne, Portugal

et partie occidentale de la Turquie) et ceux devant être dominés à l'avenir par l'Allemagne (Angleterre, URSS).

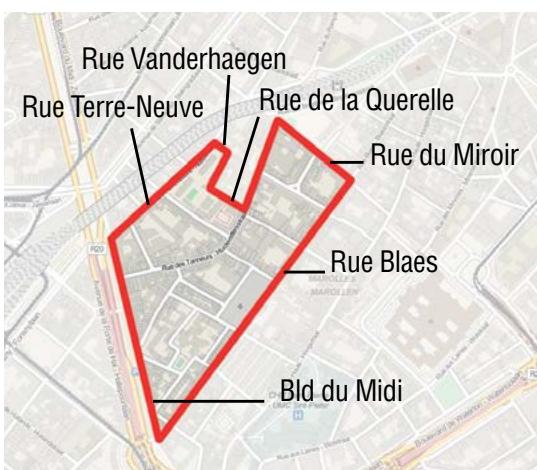
Land	Zahl
A. Altreich	131.000
Deutschland	23.000
Ostgebiete	420.000
Gesamtregierung	2.284.000
Ukranien	400.000
Protectorat Böhmen und Mähren	74.200
Polen einschl. - judefrei -	3.500
Lettland	34.000
Litauen	43.000
Belgien	5.000
Dänemark	165.000
Frankreich / Besetztes Gebiet	700.000
Ungarn einschl. Gebiet	69.000
Griechenland	160.000
Niederlande	1.300
Norwegen	
B. Balkanien	48.000
England	350.000
Flandern	2.000
Irland	4.000
Italien einschl. Sardinien	50.000
Albanien	200
Kroatien	40.000
Portugal	2.000
Rumänien einschl. Bessarabien	342.000
Schweden	8.000
Schweiz	18.000
Serbien	10.000
Slowakai	88.000
Spanien	0.000
Türkei (europ. Teil)	55.000
Ungarn	742.000
UDSSR	5.000.000
Ukraine	2.994.684
Weißrussland einschl. Bialystok	446.484
Zusammen:	Über 11.000.000

■ Tableau récapitulant le nombre et la répartition des Juifs en Europe, page 6 du protocole de la conférence de Wannsee (20 janvier 1942)

**ACTION 2**

## Projection séquence 6 : La rafle dans le quartier des Tanneurs

12'40" - 15'30"



3 septembre 1942 : la police allemande quadrille le quartier de la rue des Tanneurs, dans les Marolles, à Bruxelles où vivaient de nombreux Juifs.

**ACTION 3**

## Comparaison en classe entre le rapport de police sur la rafle des Marolles et les dessins de Jim (Haïm) Kaliski sur la rafle à la gare du Midi du 3 septembre 1942

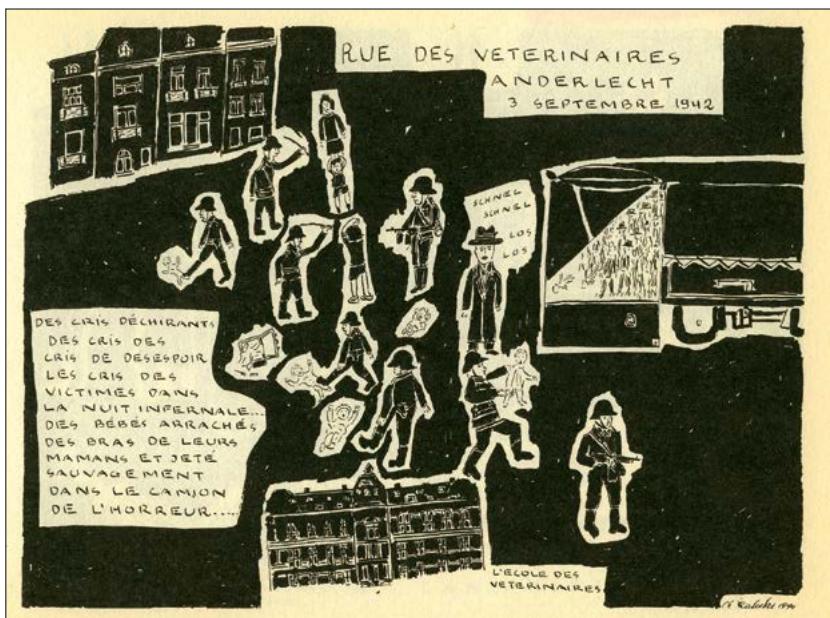
**Rapport de police sur la rafle des Marolles :**

« Vers 20 h 30, de nombreux policiers allemands ont établi un barrage autour des rues Blaes-Miroir, Tanneurs, rue de la Querelle, Vanderhaegen, Terre-Neuve, boulevard du Midi. D'autres se sont répandus dans les rues se trouvant dans cet îlot. Ils se sont introduits dans les maisons et y ont arrêté toutes les personnes juives sans distinction d'âge ni de sexe. Ces personnes ont été embarquées et conduites par des camions allemands vers un endroit ignoré. Nos agents C. et D. de service de 17 à 21 heures ont été retenus par les militaires allemands de 20 h 30 à 22 h 45. Ces derniers ne sont pas intervenus dans les arrestations. »

■ Rapport du 4 septembre 1942 rédigé par un commissaire adjoint ff. de la 2<sup>e</sup> division (AVB, pol40-45, boîte 41); le nom des deux agents a été rendu anonyme. Cité dans B. Majerus, « Logiques administratives et persécutions anti-juives. La police bruxelloise et les arrestations de 1942 », in *Les Cahiers d'histoire du temps présent*, n° 12, CEGESOMA, 2003, pp. 208-209

**Illustrations de la rafle à la gare du Midi :**

Le même jour, au même moment, une autre rafle a lieu quelques rues plus bas, juste derrière la gare du Midi.



© MJB



■ Jim Kaliski, petit Juif bruxellois, s'en souvient et dessine après la guerre ce qu'il a vu ce soir-là. © MJB

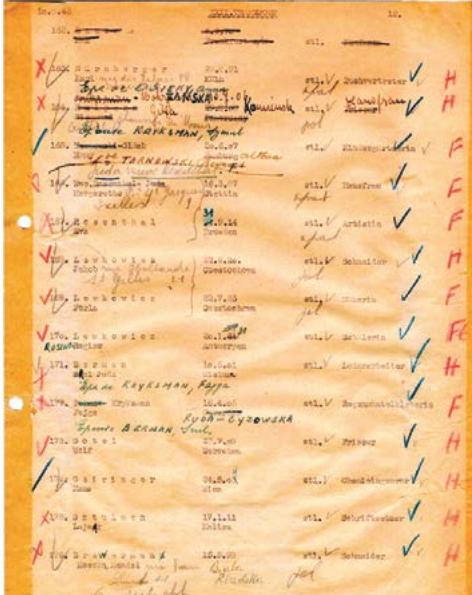
# De Malines à Auschwitz

1h

## ACTION 1

### Projection séquence 7 : De Malines à Auschwitz

15'30" - 20'00"



■ Extrait de la liste du XXII<sup>e</sup> convoi – 20 septembre 1943  
© MJB

À partir de septembre 1943, les arrestations et les déportations viseront également les Juifs de nationalité belge, qui représentent 6 % de la communauté juive du pays. À Malines, en attendant leur départ en train, les internés sont consignés dans les chambrées 22 heures sur 24.

27 convois partiront de Malines vers les camps, dont un transportera des Tsiganes. Seuls 1195 Juifs et 16 Tsiganes survivront.

Après la rafle de Bruxelles, 9000 Juifs seront encore arrêtés et déportés depuis la Belgique.

Au total, 37 % des Juifs de Bruxelles seront déportés. À Anvers, c'est 66 %.

24.906 personnes – 40 % de la population juive du pays – mourront en déportation.

## ACTION 2

### Relevé collectif des éléments factuels



**À l'issue de la projection, échanges en classe sur les éléments factuels contenus dans le dernier chapitre du film**

- Nombre de convois
- Nombre de déportés
- Nombre de personnes assassinées
- Motifs invoqués pour les déportations
- Rôle des différents acteurs
- etc.

Convois	Date	Hommes	Garçons	Femmes	Filles	Total	Survivants en 1945
convoi I	4 août 1942	545	28	402	23	998	7
convoi II	11 août 1942	460	25	488	26	999	3
convoi III	15 août 1942	380	48	522	50	1000	5
convoi IV	18 août 1942	339	133	415	112	998	0
convoi V	25 août 1942	398	88	429	81	996	27
convoi VI	29 août 1942	355	60	531	54	1000	35
convoi VII	1 <sup>er</sup> septembre 1942	282	163	401	154	1000	15
convoi VIII	10 septembre 1942	390	109	404	97	1000	34
convoi IX	12 septembre 1942	408	91	401	100	1000	30
convoi X	15 septembre 1942	406	132	413	97	1048	17
convoi XI	26 septembre 1942	562	231	713	236	1742	31
convoi XII	10 octobre 1942	310	135	423	131	999	28
convoi XIII	10 octobre 1942	230	89	258	98	675	26
convoi XIV	24 octobre 1942	325	111	438	121	995	15
convoi XV	24 octobre 1942	314	30	93	39	476	26
convoi XVI	31 octobre 1942	686	16	93	27	822	49
convoi XVII	31 octobre 1942	628	45	170	32	875	37
convoi XVIII	15 janvier 1943	361	104	416	65	946	4
convoi XIX	15 janvier 1943	241	49	270	52	612	8
convoi XX	19 avril 1943	506	112	655	125	1398	153
convoi XXI	31 juillet 1943	672	103	706	71	1552	42
convoi XXIIA	20 septembre 1943	292	39	263	37	632	31
convoi XXIIB	20 septembre 1943	304	73	353	63	793	19

■ Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Convois\\_de\\_la\\_déportation\\_des\\_Juifs\\_de\\_Belgique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Convois_de_la_déportation_des_Juifs_de_Belgique)

La déportation massive de toute une partie de la population vivant sur le territoire belge est un événement sans précédent dans l'histoire de la Belgique. Le projet d'extermination des Juifs a également marqué un tournant dans l'histoire de l'Europe. Depuis la Seconde Guerre mondiale, des législations nationales et internationales ont vu le jour pour contrer les idéologies totalitaires et xénophobes. Néanmoins, face à la résurgence de doctrines menaçant la démocratie, plusieurs questions peuvent faire l'objet d'une réflexion et d'une discussion en classe axées sur le « devoir de mémoire » et sur la phrase conclusive : « Une civilisation qui oublie son passé est condamnée à la revivre ». Pour suivre, réflexions sur l'importance du travail historique : à quoi sert la discipline historique ? Comment nourrir notre histoire avec l'Histoire ?

#### 1. Totalitarisme, fascisme, nationalisme, nazisme, extrême droite

Que recouvrent ces concepts ?

Sont-ils encore d'actualité et si oui, où et comment ?

#### 2. Désobéissance ou respect de l'autorité

Quand, comment, en vertu de quels critères désobéir ?

Les structures légales défendent-elles toujours les plus faibles, les minorités ?

L'autorité publique est-elle toujours juste ?

*Exemples d'actualité : l'accueil des personnes en situation illégale (sans-papiers), l'objection de conscience...*

#### 3. Initiative individuelle et responsabilité collective

Comment investir dans une éthique personnelle qui rejoigne les valeurs universelles de la démocratie et des droits humains ?

Que veut dire résister aujourd'hui ?

*Exemples d'actualité : les nouveaux mouvements sociaux, rassemblements et occupations de places, mouvements de protestation contre les pouvoirs, insurrections civiles, mobilisations, cyberactivismes, appels à la désobéissance civile...*

#### 4. Bouc émissaire

Comment fonctionne ce mécanisme ?

Quelles sont les formes d'exclusion actuelles qui entrent dans cette logique ?

*Exemples d'actualité : les chômeurs, les immigrés, les sans-papiers...*

#### 5. Universalisme et particularisme

En quoi est-ce que la catégorisation de groupes d'individus peut être dangereuse ?

Comment a-t-on pu identifier les Juifs à une époque ?

Serait-ce possible aujourd'hui ?

Y a-t-il eu d'autres cas similaires dans l'histoire ?

Comment les logiques identitaires peuvent-elles mener à des dérives ?

*Exemples d'actualité : la mention religieuse ou raciale sur les documents d'identité dans certains pays, l'assignation identitaire de populations, le droit de choisir sa religion ou pas de religion...*

#### 6. Liberté versus enfermement

À partir de quand est-il légitime d'enfermer les individus ?

Quels étaient les arguments avancés pour arrêter et enfermer les Juifs ?

Serait-ce encore possible aujourd'hui ?

*Exemples d'actualité : Centres fermés, prisonniers politiques, journalistes, ...*



Territoires  
de la  
Mémoire

